



Troc & Puces

BIGNAN

Salle des fêtes -

Ecole Jean Monnet

Dimanche 16 avril 2023

8h-18h

Petite restauration sur place

1€ l'entrée (gratuit – 12 ans)

Exposants : 5€/m intérieur (avec chaise et table)

3€/m extérieur (sans chaise ni table)

Infos / Réservations au :

06 98 08 81 31

Amicale laïque Jean Monnet

amicale.jm@outlook.fr



Bulletin d'inscription

(à retourner avant le 10/04/23)

5€ ml intérieur avec tables et chaise fournis (1 inscription = 1 chaise)

3€ ml extérieur sans tables ni chaises

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Carte d'identité :

Date de délivrance : Ville :

N° au registre du commerce ou référence récépissé déclaration CFE :

Type de vente proposée (divers):

Nombre de mètres linéaires intérieur désiré :x5€ =

Nombre de mètres linéaires extérieurs désiré :x3€ =

Bulletin d'inscription daté et signé à retourner avec :

-Photocopie carte d'identité recto verso

-Attestation sur l'honneur (au dos) signée

-N° de Siret pour les professionnels

-Paiement par chèque à l'ordre de DIV YEZH BEGNEN

(Sans l'ensemble des documents, l'inscription ne sera pas prise en compte)

A retourner à l'adresse suivante :

Mme Loric Manon

5 TER CHEMIN DU MEGOET

56500 BIGNAN

DATE : SIGNATURE :

RÈGLEMENT TROC ET PUCES du Dimanche 16 AVRIL 2023

Organisé par Div Yezh Begnen (Association des parents d'élèves de la filière bilingue de l'École Jean Monnet de Bignan)

et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet **Rue de la Claie 56500 BIGNAN**

Pour que la manifestation se déroule dans une parfaite convivialité, nous vous prions, au préalable, de prendre connaissance du règlement que vous devrez accepter et respecter.

ORGANISATION: les associations Div Yezh Begnen–Amicale Laïque Ecole Jean Monnet organisent un troc et puces le dimanche 16/04/2023 de 8h à 18h à la salle des fêtes Jean-Christophe Quef et Ecole Jean Monnet. L'accueil des exposants se fait de 6h30 à 7h45.

RÉSERVATION: La réservation devra se faire auprès de DIV YEZH Begnen-Amicale Laïque Ecole Jean Monnet au 06 98 08 81 31. Cette manifestation s'adresse aux particuliers ne proposant à la vente ou à l'échange que des objets personnels et/ou usagés et aux professionnels régulièrement déclarés dont l'activité professionnelle comporte la vente de marchandises usagées et acquises à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce. Pour les particuliers, il est interdit de participer à plus de deux ventes au déballage dans l'année civile. Les objets acquis pour la revente sont interdits. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte. **INSCRIPTION:** Date limite inscription le 10/04/23, seront prise en compte seulement les inscriptions complètes (voir liste sur le bulletin) Les inscriptions seront retenues dans la limite des places disponibles. La réservation minimale est de 1 m en intérieur ou en extérieur. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et/ou selon les besoins et choix de

l'organisateur. Pour la tranquillité de tous, chacun devra rester dans la limite de son emplacement. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être demandé après le 13/04/2023. Les emplacements des exposants non présents à 9h00 pourront être revendus par l'association, sans remboursement ou indemnisation. Les tarifs des emplacements sont: 5€/m à l'intérieur avec table et chaise (1 réservation = 1 chaise) 3€/m à l'extérieur sans table ni chaise. L'installation de portants ou supports spécifiques est possible uniquement si l'organisateur en a été informé lors de l'inscription. Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables

des éventuelles dégradations. **MISE EN PLACE:** : Dès son arrivée, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire. **RESPONSABILITÉ:** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses,

ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel avant, pendant et après la manifestation. L'utilisation de réchauds ou de tout autre appareil à gaz est formellement interdite. **REBALLAGE:** Tout participant s'engage à remballer son stand et charger son véhicule qu'après 18h, fin du troc et puces. **ENVIRONNEMENT :** Les exposants doivent laisser l'emplacement propre de tous déchets. **AMBIANCE:** Le Troc et Puces de DIV YEZH Begnen–Amicale Laïque Ecole Jean Monnet est un événement convivial et familial. Les relations entre exposants, ainsi qu'avec les visiteurs et l'organisateur devront rester cordiales et polies. Tous débordements et incivilités pourront entraîner le retrait du stand par l'organisateur. Les frais d'inscription seront conservés

par l'organisateur et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans remboursement possible. **DIVYEZH**

Begnen et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet se réservent l'exclusivité d'un stand buvette et gourmand.

Attestation sur l'honneur d'un particulier de non participation à deux autres ventes aux déballages

Vente au déballage organisée par :

Div Yezh Begnen et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet

À Salle des fêtes Jean Christophe Quef et école Jean Monnet, BIGNAN

Le 16/04/2023

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....

A.....

Domicilié(e) à.....

.....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci dessus,

Déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature

- ou avoir participé à une seule autre vente de même nature :

À..... Le.....

Je déclare également sur l'honneur sur les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à.....

Le.....

Signature :